



Diffamation de mon ex employeur

Par **chartraine**, le **17/03/2011 à 14:40**

Bonjour,rnrnJ'ai fini un CDD en demandant les heures sup que j'ai faites et qui ne m'avaient pas été rémunérées.Mon ancien employeur m'en a payée une certaine partie mais l' a très mal pris.rnRésultat, lorsqu'un employeur potentiel décide de se renseigner sur mon profil, mon ancien responsable refuse de répondre à leurs questions et affirme que je les ai ramenés aux prudhommes(chose que je n'ai pas faite, aucun jugement n'a été prononcé!)rnrnSavez-vous s'il est possible d'attaquer mon employeur pour diffamation avec préjudice, car ce mensonge me fait perdre toute crédibilité auprès de mes futurs employeurs?rnrnMerci d'avance.

Par **DSO**, le **17/03/2011 à 17:16**

Bonsoir,rnrnPour pouvoir porter plainte en diffamation, il faut pouvoir prouver vos affirmations.rnrnCordialement,rnDSO

Par **chartraine**, le **17/03/2011 à 18:55**

Tout cela se fait par téléphone, il est rare qu'un DRH envoie un mail pour s'assurer de la fiabilité d'un candidat.rnJ'ai fait le test avec une personne et mon ancien employeur parle de Prudhommes de suite et refuse de s'exprimer sur mon travail.rnrnExcepté un enregistrement audio, je ne vois pas quelle preuve matérielle je pourrais apporter.